CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payable en main d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de l'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par ligne de chaque langue pour la première insertion, et de cent piastres les insertions subséquentes. Le carré de DIX LIGNES ou moins.

Les avis dont la durée d'insertion n'est pas limitée, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne marchera à moins qu'un n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies, sinon elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRIOR.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre.
5 Février,	28 Novembre.
20 Avril,	18 Mars.
5 Juillet,	28 Juin.
20 Septembre,	18 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	18 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin,
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	5 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
28 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et à plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BORDEAUX.

La barque, fins voilière, **BALLOCHAN**, capitaine Duroux, pouvant recevoir 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 36, ou à

JOHN HAGAN & Co.

22 mars

A FRETER:

Le brick de première classe, **PANAMA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

J. OGDEN & CO.

22 mars

POUR TAMPICO.—La goëlette **EL HEROE**, capitaine J. J. Nartigue, partira lundi ou mardi prochain, si le vent et le temps le permettent. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

NARTIGUES & DESBOIS,
Rue de Chartres.

24 mars—5

POUR LE HAVRE.—(positivement le 10 avril.)

Le beau navire **PETIT LOUIS**, capitaine Le Breton, a besoin de 400 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à

JULES LEBLANC,
rue Royale, No. 103.

19 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire **CREOLE**, doublé et chevillé en cuivre, (appartenant à l'ancienne ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York) capitaine Page, est attendu ici de N.-York vers le 25 de ce mois. Une grande partie de son chargement étant engagée, il partira vers le 15 du mois prochain, au jour que détermineront les passagers. Les emménagemens de ce navire sont si bien connus qu'il est inutile d'en faire mention. On peut renvoyer 30 passagers, et ils peuvent être traités d'une manière convenable. Pour passage, s'adresser à

JOHN HAGAN & Co.

18 mars

POUR LE HAVRE—*Passage seulement.*

Le navire bien connu **BOLIVAR**, Capt. A. C. Childs, sera positivement voile pour le susdit port, le dimanche 31 courant, et peut encore accommoder quelques passagers. Pour conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN.

15 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire française de première classe **ZILIA**, capit. G. Lavallée, ayant tout son fret engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logements agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à

J. et L. GARNIER.

13 mars—18

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, **SHAMROCK**, capit. Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou reste, s'adresser à

I. OGDEN & Co.

8 mars

A FRETER OU A LOUER.

Le brick **ORBIT**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 190 tonneaux, s'adresser à

J. OGDEN & CO.

6 mars

POUR TAMPICO.

Le goëlette **ANNETTE**, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART,
rue Royale, No. 10.

6 mars

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier **EDOUARD**, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

26 fév

A VENDRE.—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1826, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'adresser au capit. Blanchard, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
Rue Royale, No. 117.

5 fév.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière **SANTA-ANNA**, capitaine Fooks, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRISON, BROWN & Co.
rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets **LOUISIANA**, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret, et sera bientôt expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au rail-road, ou à

TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

16 mars

EN débarquement du navire Zélia, venant de Bordeaux, et à vendre par Pas. LAFAYE, au domicile de Mdlle. *Dufour & Desbois, sur la* Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. *Fourché Congat*, rue Royale:

VINS en barriques St-Emilion, de 1824, 1825 et 1827; *Ico* Grave-Canbat de 1821, 1er. crû; *Ico* Grave-Barme, de St-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires; dite blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité; *dito* Grave-Barme, de 1825, *dito*; *dito* Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes; idem vieille en bouteilles; Anisette surfine en paniers; Champignons, Scops, 4e. 1ère qualité; Eau de Cologne; Pescolaine et autres vinaigres.

En magasin, d'importations antérieures:—Vins St-Emilion, 1824 et 1827, en barriques, qualité supérieure; dito Cognac, 1805, en pipes; dito St-Emilion, de 1821, en cuves; dito Blanc de Graves, Barsac et Bergerac, de 1824 et 1825.

Pas. LAFAYE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MR. ÉD. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, lundi, 25 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir:

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgées de 24 ans; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée 22 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 26 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgée de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 8 ans—Betsy de 6.

Et J. âgé d'environ 46 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $25 par mois.

Et Mercredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No. 58 entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, sofas, buffets, étagères et vases, tables à jeu, table à manger avec six compartimens; de plus, une table ronde avec une pièce de marbre, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferrements et ustensiles de cuisine.

Aussi—Une superbe et excellente harpe récemment importée de Paris, ayant cordes et ressorts de rechange, ainsi qu'une boîte à compartimens pour mettre les cordes; cette harpe est neuve, et sera donnée au prix modéré, pour du comptant.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion; 3 de neufs, un de neuf de manufacture anglaise: aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnols; un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions, au moment de la vente. 7 mars—3

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 20 avril prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Iberville, en date du 3 mars courant, les esclaves suivans dépendant de la succession de feu Dominique de Verbois:

DALILA, négresse borgne, âgée de 60 ans.

JUSTINE, négresse de 28 ans, domestique de maison et bonne couturière.

JOE, nègre âgé de 15 ans.

PAUL SMITH, nègre de 17 ans.

BILLY, nègre de 17 ans.

SUCKY, négresse de 55 ans, bonne blanchisseuse.

EDY, de 30 ans, bonne négresse de champ.

SILLY, négresse de 14 ans, bonne couturière.

JOHN, nègre de 22 ans, charretier.

HARRIS, nègre de 22 ans, charretier.

JUPITER, nègre de 23 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

RANDALL, nègre de 25 ans, bon charretier.

MOSES, nègre de 22 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

CHARLES, nègre de 26 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.

BODOIS, nègre de 35 ans, scieur et laboureur, adonné à la poison.

MARY, mulâtresse de 17 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière et couturière.

ALINE, mulâtresse orpheline, âgée de 4 ans.

JUDITH, négresse de 22 ans, bonne cuisinière, avec son enfant, âgée de 4 mois.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets, par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, samedi, 20 avril prochain, à la bourse d'Hewlet, à midi,

UNE HABITATION SUCRERIE,

située dans la paroisse Ste. Marie, en cet état, près de la ville de Franklin. Cette terre traversée de nord au sud par le bayou Tèche, mesure, du côté occidental dudit bayou, 11 arpents un quart de face, sur 40 arpents de profondeur, plus la double concession de 169 25-100 arpents de superficie, et, du côté oriental, 10 arpents de face sur 18 de profondeur; elle s'élargit de l'Est à l'Ouest, et se rétrécit de l'Ouest à l'Est dudit bayou, d'environ sept degrés; il y a dans la partie Ouest de cette habitation, plus de 300 arpens défrichés et en état de clôture, dont 115 sont plantés en cannes, et 80 en maïs; il s'y trouve en outre une sucrerie en briques, un moulin de la force de 30 chevaux, une purgerie en bon état, et capable de contenir 200 boucants de sucre; une bonne maison pour économe, un magasin en bois pour maïs, écuries, cabanes à nègres, etc.

Le propriétaire se réserve tous les plants de cannes, mais il sera cependant tenu d'envendre à l'acquéreur telle quantité dont celui-ci pourra avoir besoin.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Messieurs A. Fisk, Watt & co.

Conditions—un, deux, et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, il sera vendu, samedi, 6 avril prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, l'esclave **FANNY**, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 20 ans; bonne cuisinière et bonne blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelquefois, mais garantie de tous autres vices et maladies.

Cette esclave fait partie des biens de la succession de feu dame veuve Christoval de Armas, et n'avait pu être vendue à la vente desdits biens qui a eu lieu en février dernier. Payable à 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 7 mars—5, 1ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Isidore Roche,

MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, savoir:

ELIZA, négresse créole âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse et bon sujet.

FÉLICITE, négresse âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse américaine, agée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jaris, mulâtre âgé de 2 ans.

SABINE, négresse créole, âgée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, âgée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, âgé d'environ 50 ans, bon tonnelier et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 20 ans, cocher et vacher.

Conditions: La montre comptant, les esclaves à 1 et 2 ans de termes, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le vendredi 19 Avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, adjudicataire du 13 de ce mois, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgée de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse, malade.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulâtresse de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HÉLOISE, mulâtresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN, âgé de sept ans.

THÉODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloïse, bon cigarrier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN, situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves un tiers comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés, qui sont en cours, et le pavage, aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—22, 4ps.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

2 5 56 GROS LOT DE $12,000 ET
2 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 12, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $16,000 $12,000 $10,000.

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez la fortuné

AYERS,
Vieille Levée, No. 40, près les Magasins Bleds.

☞ N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—☜

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 28 du courant, à midi, au café de la Bourse, il sera vendu, 4 terrains de valeur, situés dans le faubourg Delor, sur les rues de la Nile.-Levée et Tchoupitoulas entre Ganny et Sazette.

Le lot No. 1, sur la rue de la Levée, mesure 23 pieds 9 pouces de face, sur une profondeur de 197 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

Le No. 2, attenant au No. 1, est des mêmes dimensions.

Le No. 3, attenant au No. 2, a 23 pieds 6 1-2 pouces de face sur la rue de la Levée, et environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No. 4, a 24 pieds 8 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas et 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et en attenant aux Nos. 2 et 3 par derrière.

Un plan de la propriété sera exposé au café de la Bourse, donnant une description plus exacte desdits lots.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. T. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 mars

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu sans réserve, mardi, le 26 courant, à 10 heures, rue du Camp, No. 14, sous l'hôtel Bishop,

100 BALLOTS DE VERRERIE,

comprenant un assortiment complet de verres taillés, verres à vin, à champagne, à gelée, cordiaux, limonade, céleri, bols, vases richement taillées, verres à lampes, sucriers, vases à crème, à confiture, bols de maïs, carafes, &c.

Aussi des lampes de marbre et autres, des verres à chandelle, carafes, verres de table, moules, salières, &c.

Les marchandises ci-dessus seront ouvertes pour être examinées, le jour avant la vente.

Conditions: toutes sommes au-dessus de $100, 4 mois de crédit en billets à la satisfaction du vendeur.

22 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi 26, à midi, au café de la Bourse,

3 TERRAINS de valeur, formant l'encoignure des rues du Camp et Poydras. Le No. 1 est le lot d'encoignure, et mesure 23 pieds 4 pouces de face sur la rue du Camp et 56 pieds 8 pouces de face sur la rue Poydras. Il y a sur ce dit lot une maison en charpente divisée en quatre chambres, et occupée maintenant comme cabaret à $40 par mois. Le No. 2 est attenant au No. 1, et mesure 23 pieds 4 pouces de face sur 56 pieds 8 pouces de profondeur. Le No. 3 est attenant au No. 2, et est de même dimension: il y a dessus une bâtisse à un étage, servant de cuisine à la maison qui est sur le lot No. 1. Il y a aussi un magasin de 30 pieds sur 60, faisant face à la rue Poydras; et s'étendant derrière les 3 lots, avec une devanture en briques et couvert en briques.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 & 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 26 courant, à midi, au café Hewlett, par ordre de la Banque de l'Union de la Louisiane, 3 lots de terrains fesant face à la rue Royale et de la Bourse, selon le plan maintenant exposé à la Bourse.

Lot No. 1, est attenant au lot à l'encoignure de la rue de la Douane, réservé par la Banque, et a 27 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur les rues Royale et de la Bourse, et 123 pieds 4 pouces de profondeur.

Lot No. 2 est attenant au No. 1, a des mêmes faces et dimensions.

Lot No. 3 contigu au No. 2, a 27 pieds 7 pouces 1 ligne de face sur la rue Royale, 38 pieds 6 pouces 5 lignes de face sur la rue de la Bourse, 123 pieds 4 pouces de profondeur du coté contigu au lot No. 2 et 123 pieds 9 pouces du coté près de M. Mazureau, le tout mesure américaine.

Conditions: 12 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec le privilège à l'acheteur de différer le paiement 3 ans en payant 7 p. c. d'intérêt en avance chaque année. Les actes de vente devront être passés en l'étude de A. Mazureau, not. public, aux frais des acquéreurs. 21 mars

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI 5 avril, à midi, il sera vendu à la bourse,

HUIT TERRAINS de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, faisant face au chemin à coulisses, ilet No. 64, conformément au plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer.

Le LOT No. 1, forme l'encoignure des rues Célestine et Champs Elysées, fait face au chemin à coulisses, où il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces sur la rue Célestine.

Le LOT No. 2, attenant au No. 1, a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les LOTS Nos. 5, 6, 7 et 8, attenant l'un à l'autre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur le chemin à coulisses et 127 pieds 10 pouces de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure et ayant face sur le chemin à coulisses.

Le LOT No. 3, ayant 50 pieds de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, avec une grande bâtisse dessus de 40 pieds de face sur 45 de profondeur. Ladite maison est construite des meilleurs matériaux et dans le style le plus élégant, elle se compose d'un large portique et d'un vestibule, une galerie et 2 cabinets, une grande citerne joignant la maison et un beau puits en pierre dans la cour; une cuisine de 30 pieds sur 15—la cuisine est composée de deux appartemens, un pour la cuisine et l'autre pour chambre de domestique.

Le LOT No. 4, ayant 77 pieds 10 pouces 6 lignes, fait face au chemin à coulisses et a une profondeur de 127 pieds 10 pouces; il y a sur ledit lot une maison neuve de maître, de 36 pieds sur 45; elle est bâtie des meilleurs matériaux et fort élégamment,—elle consiste en une galerie sur le devant, un passage au milieu avec deux chambres de chaque côté et une grande salle à manger par derrière. Ladite maison est bâtie pour l'usage d'une famille nombreuse; il y a une grande citerne attenant à la maison, un beau puits en pierre, une cuisine de 30 pieds sur 12 divisée en trois appartemens, un pour cuisine, et les deux autres pour chambres de domestique; une écurie de 70 pieds sur 12, composée d'une remise et d'une étable; la devanture de la maison est pavée en coquilles. Cette propriété est assurée pour un an à partir du 17 novembre 1832; du plan des bâtisses ci-dessus désignées sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions:—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 mars—17t

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, le nègre Carey, âgé d'environ 23 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent pressier, parfaitement entendu au travail d'une imprimerie, bon charretier et domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mars

CALLIGRAPHIE.

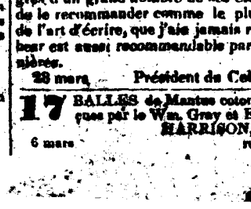

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, au-dessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et au-dessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c. &c. y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa *supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear* ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter, que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, *écrits pendant un cours complet*; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont *faits*.

D'après les *spécimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egleu; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières. JOHN C. YOUNG,

Président du Collège Central (Kent.)

28 mars

17 BALLES de Mantas coton brun, 36 pouces, reçues par le Wm. Grey et Elvira, en vente chez

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale, No. 117.

6 mars

LÉGISLATURE D'ETAT.

PREMIERE SESSION—41ME. LEGISLATURE.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

VENDREDI, 22 mars 1833.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Garland a présenté la pétition des administrateurs du collège Franklin, demandant une subvention.

Sur motion, ordonné que cette pétition soit référée au comité d'éducation publique.

M. Morgan, chairman du comité auquel avaient été référées certaines résolutions adoptées par la législature des états de l'Ohio, du New-Jersey et de l'Alabama, a présenté le rapport suivant:

Le comité auquel avaient été renvoyés les rapports et les résolutions des états de New-Jersey, de l'Ohio et de l'Alabama concernant le tarif et l'ordonnance de la Caroline du sud, a l'honneur de rapporter que cette chambre ayant ayant adopté un rapport et des résolutions concernant la plus grande partie du sujet qui a été renvoyé à ce comité, il ne croit pas nécessaire de le considérer de nouveau; il y a cependant une des résolutions adoptées par la législature de l'Alabama qui demande un attention sérieuse, c'est celle qui recommande la convocation dans la ville de Washington d'une convention fédérale au 1er. de mars 1834.

Votre comité pense que cette mesure est impolitique et inutile. Elle est impolitique parceque les Etats qui se plaignent hautement des vices de la présente constitution, et des opérations du gouvernement général, ne peuvent concevoir la plus légère perspective d'obtenir assez d'accordant dans la convention pour remédier aux maux réels ou supposés dont il se plaignent; tandis que d'un autre côté il est certain qu'ils pourraient être privés de grands avantages qu'ils possèdent maintenant. Elle est inutile parce que la constitution elle-même désigne le mode de remédier aux maux qui existent réellement; si l'on objecte que ce remède est lent, la réponse est apparente; ce mode accorde plus de tems à la réflexion et à une considération calme et mûrie, tout changement spontané dans les lois fondamentales du pays doit être soigneusement évité; en outre quel est le bien qui pourrait résulter d'une convention; que l'on ne puisse obtenir par le mode prescrit dans la constitution, ou par les pouvoirs du Congrès? Quelle règle pourrait être adoptée pour repartir la représentation? Si les divers Etats avaient droit à un nombre de membres équivalent à leur représentation au Congrès, n'est-il pas apparent que les Etats du sud, seraient dans la même minorité qu'ils se trouvent maintenant au congrès? et si chacun des Etats avait droit à un vote *seulement*, ne nous trouverions nous pas dans le même embarras? les réponses à ces différentes questions doivent être dans l'affirmative. En outre l'on peut ajouter comme une chose incontestable que la proportion de la représentation des Etats possédant des esclaves serait réduite. Car quand on se disputera le pouvoir, ce que doit, nécessairement avoir lieu, avec plus ou moins d'étendue, la *majorité* se renforcera et affaiblira autant que possible ses adversaires.

En terminant, votre comité ne peut s'empêcher d'exprimer qu'il espère avec confiance que la loi qui a été adoptée dernièrement par le congrès, et qui a été sanctionnée par l'exécutif, laquelle pourvoit à une réduction graduelle des droits, ne tranquillise l'esprit public, ne rétablisse l'harmonie et ne porte la conviction dans les têtes les plus exaltées; qu'il est entièrement inutile à la présente é, que de convoquer une convention fédérale, conformément à ces vues, votre comité présente la résolution suivante:

Résolu par le sénat et la chambre des représentans de l'état de la Louisiane réunis en assemblée générale, qu'il est inconvenant et inutile de convoquer une convention fédérale à la présente époque.

THOMAS GIBS. MORGAN.

Sur motion, ordonné que ce rapport et la résolution qui l'accompagne soient déposés sur le bureau et qu'ils soient imprimés.

La chambre s'est occupée des amendements du sénat aux amendements de la chambre aux résolutions accordant des permissions d'absence à certaines personnes y mentionnées.

M. Chinn, a fait la motion que ces résolutions soient déposées sur le bureau.

Sur l'adoption de cette motion l'appel nominal a été demandé par M. Allard, et il a paru que MM Barron, Chauvin, Chinn, Dyer, Johnson, Legendre et Robin avaient voté dans l'affirmative—7 oui.

Et que MM. Allard, Bienvenu, Bouligny, Breau, J. F. Canonge, Charpentier, Dannoy, Debatillon, Ducros, Garland, Grymes, Guillet, Hoa, Jones, Léonard, Lessassier, Maddox, Morgan, Mulhollan, Nicholls, Ory, Patten, Sibley, Voorhies (des Avoyelles) et Walker avaient voté dans la négative—25 non.

En conséquence, cette motion a été rejetée.

Sur motion, ordonné que la chambre donne son concours au sous amendement du sénat à l'amendement de la chambre à la 1ère. résolution.

Sur motion, ordonné que la chambre se désiste de ses amendements aux sus dites résolutions du sénat; et y donne son concours.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un message du sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que *le sénat a donné son concours au* bill intitulé "acte pourvoyant à la conservation des travaux établis à l'entrée du bayou Plaquémines, et pour assurer d'une manière plus efficace la libre navigation de ce bayou, et approprier une certaine somme d'argent à l'amélioration de la navigation ci-dessus."

Par le même message la chambre a été informée que le *comité d'enrôlement du sénat ayant rapporté comme dûment* enrôlés, les bills intitulés "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Ouest Féliciana."

"Acte pour incorporer l'église presbytérienne établie à Pend oit appelé Bullers Plains' dans la paroisse d'Est Baton-Rouge."

Et "Acte pour amender les actes maintenant en force, et relatifs à l'état et conduit des esclaves."

Le président du sénat y a apposé sa signature.

M. Voorhies (des Avoyelles), rapporteur du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait en jour présenté à la sanction du gouverneur les bills ci-dessus mentionnés.

Par un autre message du sénat la chambre a été informée que le sénat a donné son concours avec un amendement, au bill intitulé,

"Acte relatif au ferry entre le bayou Lafourche et les Attakapas.

La chambre s'est occupé du dit amendement.

Sur motion, ordonné qu'il soit adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un message du gouverneur par M. Verbois son secrétaire privé, informant la chambre qu'il avait en jour approuvé et signé les bills intitulés "Acte pour établir le collège de Franklin dans la paroisse de St. Landry."

"Acte pour déterminer d'une manière permanente les chemins dans le comté des Attakapas."

"Et acte pour créer deux districts additionnels de juri de police dans la paroisse de St. Landry, et un district additionnel d'élection dans la paroisse des Rapides."

La chambre s'est occupée du bill venant du sénat et intitulé:

"Acte pour incorporer la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans," l'quel était sous considération quand la chambre s'est ajournée hier pendant la discussion.

Sur motion de M. Matigny, ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée à demain.

La chambre a procédé à la troisième lecture du bill